

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 22 novembre 2021 à 19h00 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **DM-2021-00047– 414, rue François**

La demande consiste à rendre réputé conforme une marge de recul latérale de 2,01 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, alors que l'article 63 ainsi que la zone H-72 figurant à la grille des spécifications du Règlement de zonage 431 exigent une marge latérale minimale de 4,50 mètres d'un côté et de 1,95 mètres de l'autre.

Le tout en référence au plan de projet d'implantation, réalisé par François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 2021 sous le numéro 5 472 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 4 novembre 2021

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 4 novembre 2021 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Me Julie Waite Signature numérique de Me Julie Waite
Date : 2021.11.04 13:21:19 -04'00'

Me Julie Waite, greffière